

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit janvier à 18 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 janvier 2021

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, Mmes THIAUDIERE Patricia, SPIEGEL Coralie, Mrs FRUCHON Damien, MILLET Emmanuel, LECAIRE Laurent, LARDEAU Jean-Pierre, TREMEL Jean-Pierre, PAGES Axel, Mmes TESTARD Nathalie, BERGER Stéphanie, PINEAU Martine, PICARD Anne, AUGER Nadia

Etaient absents excusés : Mme PIERRE-ANTIER Nathalie (donne pouvoir à Mr LEDOUX), Mr MORINEAU Christophe (donne pouvoir à Mr MILLET Emmanuel)

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mr CHAUMONT Christian

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

Validation du Compte rendu de Conseil Municipal du 21 décembre :

Monsieur Jean-Pierre Trémel demande à ce que ses remarques sur la délibération 83/2020 soient rappelées :

« Compte tenu des enjeux éducatifs et sociaux et notamment de la CTG (Convention Territoriale Globale) il aurait été plus judicieux de proposer un membre de la commission éducation enfance jeunesse. Personnellement, au nom de la parité hommes-femmes, je regrette l'absence de femme comme titulaire d'une représentation. »

Ce point ayant été acté, le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Déchets verts :

Délibération n°1/2021

TRAITEMENT DES DECHETS VERTS : CONVENTION AVEC SEDE VEOLIA

Le Maire fait part au Conseil que jusqu'à ce jour, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault négociait un contrat de prise en charge de la destruction des déchets verts avec les communes qui le souhaitaient. Depuis le 2^{ème} semestre 2020 cet accord a été rompu et la commune doit négocier directement avec l'entreprise qui traite ces déchets.

Pour cela le Maire présente au Conseil municipal une proposition de la société SEDE VEOLIA. Cette offre est basée sur le marché de service qui avait été conclu avec Grand Châtellerault.

A savoir :

- Prestation de transport des déchets verts 9.00 € HT/Tonne
 - Prestation de broyage et compostage des déchets verts 18.80 € HT/Tonne
- Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter la société SEDE VEOLIA pour le traitement des déchets verts de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021,
- accepte la proposition dans les conditions énumérées ci-dessus,
- charge le Maire de signer le contrat.

2. Balayage des caniveaux

Délibération n° 2/2021

CONVENTION PRESTATION BALAYAGE DE LA VOIRIE ANNEE 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, comme chaque année, de renouveler le contrat de balayage de la voirie, des chaussées et des parkings.

La société COLAS Centre Ouest présente un devis sur la base de 2 heures de balayage par mois à choisir en fonction de l'état des routes et évacuation des produits du balayage vers le centre de tri.

La prestation s'élève à la somme de 3 125,38 € TTC pour l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier à la société COLAS la prestation de balayage pour l'année 2021 et autorise le Maire à signer la convention.

3. Tarifications des services apportés par la commune

Délibération n° 3/2021

TARIFS CANTINE ANNEE 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs de la cantine pour l'année 2021.

La commission des finances propose les tarifs suivants :

- enfants : 3.10 €
- adultes : 4.30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir les prix proposés par la commission des finances
- que les familles ayant 3 enfants ou plus inscrits à la cantine se verront appliquer un tarif de 50 % à partir du 3^{ème} enfant,
- de mettre en place un tarif pour les enfants qui viennent à la cantine sans inscription préalable et sans raison valable. Ce tarif sera à 5,00 €.
- décide de fixer à 1.00 € le prix du panier repas en cas de besoin pour la surveillance de l'enfant le temps du repas.

En accord avec la Trésorerie, le paiement se fera par facturation mensuelle.

Axel Pagès pose la question du coût effectif du repas. Réponse : le coût prestataire auquel s'ajoutent les coûts de "logistique" supportés par la mairie représentent plus du double du tarif enfant. Il est à noter qu'un nouvel appel d'offre aux prestataires doit être fait cette année et que, dans les circonstances actuelles, le coût du prestataire risque d'augmenter.

Délibération n° 4/2021

TARIFS GARDERIE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2021, comme ci-dessous :

- 0.48 € le quart d'heure pour la garderie.

Délibération n° 5/2021

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES ET COLUMBARIUM ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions des cimetières. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs des deux Cimetières (Cimetière d'Availles et Cimetière de Prinçay) ainsi que les tarifs du columbarium. Ces tarifs, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2021, sont fixés à :

Concession cimetière 15 ans : 160 €
Concession cimetière 30 ans : 310 €
Concession cimetière 50 ans : 440 €
Ouverture du caveau provisoire / droit fixe : 70 €
Location du 1^{er} au 30^{ème} jour : par jour : 5 €
Location au-delà du 30^{ème} jour : par jour : 15 €

Concession colombarium 15 ans : 160 €
Concession colombarium 30 ans : 310 €
Concession colombarium 50 ans : 440 €

Délibération n° 6/2021

TARIFS POUR LOCATION ESPACE CULTUREL RENE DESCARTES ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des locations des salles de l'Espace Descartes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que les associations de la commune bénéficient de la gratuité pour l'utilisation de toutes les salles communales,
- d'appliquer les tarifs des locations de l'Espace René Descartes, à compter du 1er Janvier 2021, tel que proposé par la commission des finances,

	Petites salles et office	Grande salle et office	Ensemble des salles et office	Ensemble des salles, office et gradins
Particuliers de la commune				
½ journée / soirée	55	225		
Journée entière	85	340	425	
Week-end	130	510	630	
Particuliers hors commune et professionnels				
Journée entière	130	510	630	795
Week-end	195	765	950	1190

- que pour toutes les locations, il sera demandé d'une part un chèque de caution pour le matériel et d'autre part un chèque pour le nettoyage dans le cas où celui-ci ne serait pas fait par le locataire. Ces chèques seront à remettre en Mairie à la prise des clés. Ils seront restitués après vérification de l'état de la salle.

4. Achat d'un radar pédagogique

Délibération n° 7/2021

ACQUISITION RADAR PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours des réunions de quartiers organisées avec les habitants de la commune, le problème des excès de vitesse des automobilistes sur les routes de la commune est revenu régulièrement.

Pour tenter de limiter ce problème, la commission voirie a proposé d'installer un radar pédagogique. Il s'agit d'un appareil autonome déplaçable qui sera positionné alternativement dans les zones à risques. L'objectif est d'attirer l'attention des conducteurs pour qu'ils corrigent leurs éventuels écarts. Il permet aussi d'enregistrer de nombreuses données sur la circulation qui seront utiles aux prises de décisions ultérieures.

Pour cela, le Maire présente la proposition de la société ElanCité pour un montant de 2 192,00 € HT soit 2 630,40 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'achat de cet équipement.

5 Fleurissement du bourg,

La commission voirie propose d'améliorer le fleurissement du bourg pour apporter plus de gaieté. Emmanuel Millet présente aux conseillers les informations techniques utiles pour le choix des lieux et des options.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les options choisies et autorise le Maire à poursuivre la démarche.

Délibération n° 8/2021

FLEURISSEMENT DU BOURG

Le Maire fait part au conseil municipal que la commission voirie propose d'améliorer le fleurissement du bourg pour apporter plus de gaieté. Un projet de fleurissement est présenté aux conseillers avec les informations techniques utiles pour le choix des lieux et des options.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les options choisies et autorise le Maire à poursuivre la démarche.

6 Ancienne salle des fêtes (Salle A), les orientations d'aménagements :

Délibération n° 9/2021

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES (SALLE A)

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été confié à l'Agence des Territoires (AT86) la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour avoir une approche concertée et réfléchie de la réhabilitation de cette salle. Nous avons consulté les associations du village qui ont toutes répondu. L'AT86 nous en a fait une synthèse avec des choix à faire sur les orientations à prendre.

La commission urbanisme qui s'est réunie le 13 janvier a fait ses propositions au Conseil pour définir un cahier de charges qui permettra à l'AT86 de nous proposer des scénarii d'implantations pour des choix plus définitifs.

- En vue de répondre au mieux aux demandes des associations,
- En tenant compte des contraintes des lieux sur les surfaces mises à leur disposition,

Les options retenues sont les suivantes :

- Réhabiliter l'ancienne salle des fêtes,
- Démolir la maison du Tiers Colas,
- Agrandir la petite salle, pour en faire une 2ème salle fonctionnelle,
- Aménager des locaux de rangements,
- Rénover la « salle des associations » et l'intégrer dans l'espace,
- Ouvrir vers l'espace vert situé à l'arrière de la salle,
- Eviter les espaces spécifiques dédiés à une association,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le choix de ce cahier des charges.

Jean-Pierre Trémel fait remarquer qu'il ne faut pas se limiter à ne penser qu'à une utilisation par les associations mais pourquoi ne pas élargir à d'autres utilisations possibles : lieu économique, citoyen ?

Jean-Pierre Lardeau exprime qu'il aurait été bon d'englober la rénovation de la mairie dans l'ensemble du projet. Bernard Biet répond qu'une étude dans ce sens est en cours par le CAUE dont les propositions sont attendues pour la fin du mois de février.

Axel Pagès dit que la suppression de la "maison Duvot" sera favorable à la mise en valeur de la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le choix de ce cahier des charges.

7 Rénovation énergétique des immeubles de la commune :

Délibération n° 10/2021

RENOVATION ENERGETIQUE DES IMMEUBLES DE LA COMMUNE

Le Maire présente au conseil municipal les estimations faites par le Syndicat Energies Vienne sur les travaux énergétiques des immeubles de la commune : Ecole, Salle A, Mairie, Vestiaires du stade.

Sur chacun de ces immeubles il a été évalué les coûts qu'ils représentent.

Sur ces programmes de rénovations immobilières, dans le cadre du plan de relance économique, les pouvoirs publics ont mis des enveloppes financières importantes pour que les communes engagent rapidement des travaux.

Pour pouvoir entrer au mieux dans cette approche, des décisions doivent être prises sur les orientations à choisir sur chacun de ces sites. Les demandes de subventions doivent être déposées dans les meilleurs délais.

Les commissions Urbanisme et Finances se sont réunies et ont travaillé sur le sujet.

Le Maire présente la synthèse de la situation financière de la commune, avec une projection de l'incidence de tels investissements sur les budgets 2021-2022, qui en montrent la faisabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de s'engager sur les projets concernant l'école, la mairie et la salle A,
- de ne pas retenir la rénovation énergétique des vestiaires du stade qui ont déjà fait l'objet de travaux il y a peu d'années et pour lesquels le bilan coût/avantages est défavorable.
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat.

Questions diverses :

1. « Ages et Vies » et le lotissement des Nauds :

Nous avons rencontré un responsable de cette structure au début du mois de juillet pour nous présenter son concept de « foyer logement » pour les personnes âgées.

Une présentation en a été faite à la commission des solidarités qui a accueilli favorablement ce projet.

Nous avons regardé sur quel site de la commune cet établissement pouvait s'implanter et nous avons fait faire un chiffrage du coût de l'aménagement d'une parcelle de terrain pour l'implantation de Ages et Vie et de 6 terrains à construire. Nous avons fait une proposition à la famille Thomas (rue des Nauds) pour l'aménagement d'une parcelle dont elle est propriétaire. Nous avons eu un accord de cette famille, mais pour une vente du terrain car elle ne veut pas se charger de l'aménagement.

Nous avons eu un accord de principe du Comité de Direction de Ages et Vie sur cette proposition.

Une simulation financière de ce projet est présentée.

La décision définitive sur ce projet se fera avec le vote du budget 2021 qui interviendra lors d'un prochain Conseil municipal (certainement au mois de mars). Il est nécessaire d'avoir un accord de principe du Conseil pour poursuivre nos démarches.

Axel Pagès voudrait savoir si ce projet correspond à un besoin des personnes âgées d'Availles.

Emmanuel Millet répond qu'il faut le voir aussi comme une opportunité de donner la possibilité à des personnes extérieures de s'installer à Availles et de développer l'activité pour les commerces et les professionnels de santé de la commune.

Jean-Pierre Trémel demande s'il y a une réflexion au niveau de la Communauté d'Agglomération sur l'habitat sénior.

Jean-Pierre Lardeau indique qu'il faut prendre en compte que ce projet génère six créations d'emplois

Après ces échanges, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour poursuivre le projet.

2. Vœux du maire :

Contrairement à ce que nous avons dit dans notre dernier numéro de la Gazette, nous ne pourrons pas tenir ces vœux en présentiel. Nous n'envisageons pas de le faire par un site numérique : cela ne correspond pas à ce qu'attendent les habitants qui viennent habituellement à ces vœux. Nous proposons de faire un article dans la presse et de faire une publication à la fin du printemps sur l'avancement de nos dossiers et sur nos orientations pour 2021 et 2022.

3. Compte-rendu des commissions :

Compte-rendu des Commissions Urbanisme et Finances

Bernard Biet informe sur sa participation à la Commission "Transition Economique" de la CAGC et indique la création d'une sous-commission "Numérique" pour laquelle il propose à Axel Pages d'y participer. Ce dernier donne son accord.

4. Autres informations :

Patricia Thiaudière fait savoir qu'au sujet de la vaccination COVID, des membres de la commission Solidarités ont commencé à prendre contact avec les personnes de plus de 75 ans pour les informer et, si elles le souhaitent, les aider à prendre un rendez-vous et à les accompagner à la vaccination.


Coralie Spiegel fait savoir qu'au vu des dernières mesures relatives aux cantines scolaires, les mesures qui étaient déjà en place répondent aux exigences et font l'objet d'une attention soutenue.

Elle informe que suite aux subventions allouées par la Commune et par l'APE, la commande de jeux pour l'école a été passée et qu'ils seront installés aux prochaines vacances scolaires.

Pierre Ledoux informe que les WC publics sont de nouveau en service après avoir été rénovés.

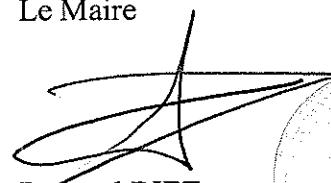
La séance est levée à 20H40

Le secrétaire de séance



Christian CHAUMONT

Le Maire



Bernard BIET

